

Naturellement, nous veillons également sur vous une fois la réparation de votre **SEAT** terminée.

Voyage pour rapatrier le véhicule réparé

Afin d'aller rechercher votre véhicule réparé, nous organisons le voyage de votre domicile au lieu de réparation pour une personne (en train en 1ère classe ou par avion en classe économique).

Gardiennage du véhicule

Si nécessaire, votre SEAT peut demeurer en gardiennage pour un maximum de trois jours ouvrables une fois la réparation effectuée. Pour parfaire votre confort, nous vous proposons les services complémentaires suivants :

Service de taxi

Nos services d'assistance comportent également des courses en taxi pour une valeur de € 40 maximum, pouvant par exemple couvrir votre transport jusqu'à l'hôtel.

Service d'assistance juridique téléphonique

En cas d'accident, notre centre d'assistance peut vous prodiguer de premiers conseils sur ce qu'il y a lieu de faire et d'entreprendre dans une telle situation. Les coordonnées d'un avocat peuvent également vous être communiquées si nécessaire.

Service d'assistance médicale téléphonique

Si vous tombez malade ou si vous vous blessez lors d'un voyage à l'étranger, notre centre d'assistance peut prodiguer des conseils médicaux généraux, dans la mesure du possible, et vous communiquer les coordonnées de médecins à l'étranger.

Restrictions de service

Nous pouvons uniquement vous assurer l'ensemble de cette gamme de services d'assistance si vous contactez directement et en premier lieu notre centre d'assistance en cas d'incident.

- En cas d'immobilisation suite à un accident, seul le remorquage du véhicule jusqu'au partenaire **SEAT Service®** le plus proche est prévu.
- En cas de panne d'essence, nous vous portons assistance, mais les frais de carburant ne sont pas inclus.
- En cas de vol, nous proposons les services d'assistance suivants à tous les passagers du véhicule : poursuite du voyage jusqu'à la destination finale ou rapatriement à domicile (en train en 1ère classe ou par avion en classe économique dans le rayon d'action de **SEAT Service® Mobility**) et service de taxi d'un montant maximal de € 40, du/vers le transport public le plus proche.

Les services d'assistance sont uniquement offerts sur les voies publiques et à domicile.

Les véhicules utilisés à des fins privées bénéficient du contrat **SEAT Service® Mobility** global, tandis que ceux employés à d'autres fins (comme les taxis, les ambulances, les véhicules d'auto-école, les voitures de location) reçoivent un **Mobility Service Package** réduit (limité aux réparations sur place et au remorquage).